

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1289

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Carrefour RD 15-Salengro - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet l'individualisation d'une autorisation de programme partielle pour un montant de 272 100 € afin de financer des études de maîtrise d'œuvre (84 000 € TTC), les acquisitions foncières (7 700 €) nécessaires à l'aménagement du carrefour RD 15-Salengro à Pierre Bénite, et les travaux de démolition-déconstruction des bâtiments (180 400 € TTC) qui en découlent.

Pour ce projet et à la demande de la municipalité de Pierre Bénite, une étude d'esquisse a été confiée par la communauté urbaine de Lyon à l'atelier Poëtte.

Il s'agissait, avec cette étude, de répondre à la demande de la commune de Pierre Bénite, qui souhaitait réorganiser le carrefour RD 15-rue Roger Salengro situé à l'entrée de la ville, assurer l'harmonisation de ce carrefour avec le projet de parc de stationnement, rechercher également l'amélioration de la sécurité des transits notamment pour les piétons. Enfin, le projet avait aussi comme objectif de valoriser l'entrée nord de Pierre Bénite sensiblement dégradée.

Après l'élaboration de plusieurs hypothèses d'aménagement, une esquisse a été dessinée par l'atelier Poëtte sur la base du scénario d'aménagement retenu par la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

C'est ce projet d'aménagement qui comprend la reprise du débouché de la rue Roger Salengro sur la RD 15 (boulevard de l'Europe), la réalisation d'un parc public de 22 places avec un espace paysager d'accompagnement au nord, le traitement de l'espace paysager entre la rue Roger Salengro et le boulevard de l'Europe, enfin l'aménagement d'un parc de stationnement à l'ouest de la RD 15 de 1 050 mètres carrés et des travaux de voirie, qui est présenté au Conseil.

Les acquisitions foncières, la démolition des bâtiments, le choix du maître d'œuvre ainsi que les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées à la fin de 2003 et au début de l'année 2004.

L'estimation de cette phase préparatoire s'élève à 272 100 € TTC, dont 84 000 € TTC pour les études de maîtrise d'œuvre, 7 700 € pour les acquisitions foncières et 180 400 € TTC pour les travaux de démolition-déconstruction des bâtiments.

La conception du projet d'aménagement serait confiée après consultation à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre sans formalité préalable.

Les travaux de démolition-déconstruction seront réglés sur les marchés annuels à bons de commande de la direction de la logistique et des bâtiments.

Pour les travaux de voirie, parcs de stationnement et espaces paysagers, le montant est estimé aujourd'hui à 927 900 € TTC, il sera affiné à l'issue des études de maîtrise d'œuvre et fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

La consultation des entrepreneurs par procédure d'appel d'offres pourrait intervenir au début de 2004.

L'estimation financière globale de l'opération est de 1 200 000 € TTC.

Il n'y a pas de participation attendue pour cette opération, la Commune prenant directement en charge la réalisation des plantations de sa compétence et les travaux d'éclairage public.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu l'avis favorable du pôle urbanisme le 28 avril 2003 et du Bureau restreint le 16 juin 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet tel qu'il lui a été présenté le lancement des études de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières et la réalisation des travaux de démolition-déconstruction nécessaires à l'aménagement du carrefour RD 15-Salengro à Pierre Bénite.

2° - L'opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics pour un montant de 272 100 € en dépenses pour le financement des études de maîtrise d'œuvre (84 000 € TTC), les acquisitions foncières nécessaires au projet (7 700 €) et les travaux de démolition-déconstruction des bâtiments (180 400 € TTC) à prévoir en crédits de paiement selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en 2003	70 000 €,
- en 2004	104 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,